

SARL 5C immo

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : 772 route de Saint Aubin, le Clos de la Guérinière, 49190 Rochefort S/Loire

RCS ANGERS n° 908 237 365

Assemblée générale du 19/06/25

A Rochefort

Le 19 juin 2025

A 14 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 19 mai 2025.

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *Chimier Christian* détenant 460 parts sociales

2° *Chimier Sylvie* détenant 460 parts sociales

3° *Chimier Quentin* détenant 360 parts sociales

4° *Chimier Thibault* détenant 360 parts sociales

5° *Chimier Hélène* détenant 360 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 2000 sur les 2000 parts formant le capital de la société.

Monsieur *Chimier Quentin* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de 4014 euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *bénéfice* de l'exercice, qui se montent à 4014 euros, sont affectés au compte (« report à nouveau »).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : X
- Exercice n-2 : X
- Exercice n-3 : X

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 20 des statuts, par *Christian CHIMIER*, *Sylvie CHIMIER*, *Quentin CHIMIER*, *Thibault CHIMIER*, *Hélène CHIMIER* pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

À Rochefort sur Loire

Le 19/06/2025

SIGNATURE DES ASSOCIÉS :

Christian
Quentin

Sylvie
Chimier

Hélène
Chimier

Thibault
Chimier

Fait à Rochefort sur Loire

Quentin
Chimier

Le 19/06/2025

Signature

SARL 5C IMMO
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 25/09/2025 à 18:54

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	0	012	0	0	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0	0	
	Immobilisations corporelles	028	203 215	030	19 311	183 904	191 707
	Immobilisations financières (1)	040	0	042	0	0	
	TOTAL I (5)	044	203 215	048	19 311	183 904	191 707
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0	0	
	Stocks marchandises	060	0	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	0	070	0	0	
	Créances autres (3)	072	0	074	0	0	13
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
	Disponibilités	084	4 939	086	0	4 939	7 761
Charges constatées d'avance	092	0	094	0	0		
TOTAL II	096	4 939	098	0	4 939	7 774	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	208 154	112	19 311	188 843	199 481
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	2 000		2 000		
	Ecarts de réévaluation	124	0		0		
	Réserve légale	126	0		0		
	Réserves réglementées	130	0		0		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	0	132	0	0	
	Report à nouveau	134	-17 194		-23 052		
	Résultat de l'exercice	136	4 014		5 858		
	Subventions d'investissement	137	0		0		
	Provisions réglementées	140	0		0		
	TOTAL I	142	-11 180		-15 194		
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154	0		0		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	192 637		202 772		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0		0		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	0		337		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	0	172	0	0	
	Comptes courants d'associés	173	7 386		11 517		
Autres dettes	175	0		49			
Produits constatés d'avance	174	0		0			
TOTAL III	176	200 023		214 675			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	188 843		199 481		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	179 984	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	0	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				209		0		210		0		0	
Production vendue biens				215		0		214		0		0	
Production vendue services				217		0		218		22 180		23 037	
Production stockée								222		0		0	
Production immobilisée								224		0		0	
Subventions d'exploitation reçues								226		0		0	
Autres produits								230		0		0	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232		22 180		23 037	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234		0		0	
Variation de stock (marchandises)								236		0		0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		0		0	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240		0		0	
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		0		immobilier		242		5 556		4 597	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		301		244		1 809		1 450	
Rémunérations du personnel								250		0		0	
Charges sociales								252		0		0	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		0		254		7 802		8 049	
Dotations aux provisions								256		0		0	
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		0		262		0		0	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260		0							
Total des charges d'exploitation (II)								264		15 168		14 096	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270		7 012		8 941	
Produits financiers				(III)				280		0		0	
Produits exceptionnels				(IV)				290		29		289	
Charges financières				(V)				294		3 014		3 371	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		0		300		13		0	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348		0							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		0		0	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310		4 014		5 858	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		4 014		314 0	
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		0			
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		0			
		Provisions non déductibles						322		0			
		Impôts et taxes non déductibles						324		0			
		Divers dt intérêts excédentaires		247 0		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248 0		330 0			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249 0		251 0		0			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		0			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		0			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997 0			
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986 0		Zone franche urbaine		987 0				342 0	
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181 0		Jeune entreprise innovante		989 0					
		Zone restruct. défense		127 0		Zone revitalisation rurales		138 0					
		Bassins d'emploi à redynamiser		991 0		Investissements et souscriptions outre-mer		344 0					
		ZFANG 44 quaterdecies		345 0		Zone de développement prioritaire		993 0					
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992 0									
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346 0				350 0	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655 0					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643 0					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645 0					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647 0					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648 0					
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641 0					
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990 0					
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649 0					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352 4 014		354 0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356 0					
Déficits antérieurs reportables				0						360 0			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370 4 014		372 0			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420	27 000	422		424		426	27 000		
Constructions		430	153 000	432		434		436	153 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	19 176	452		454		456	19 176		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	4 038	472		474		476	4 038		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	203 215	492		494		496	203 215		
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520	8 687	522	6 120	524		526	14 807
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers				540	2 081	542	1 278	544		546	3 359
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560	740	562	404	564		566	1 144
TOTAL				570	11 508	572	7 802	574		576	19 311
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

 DGFIP N° 2033-D-SD 2025
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
 PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
	Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
	Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur comptes clients	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
							Dotations		Reprises		
Fonds commercial							681		683		
Autres immobilisations incorporelles							700		705		
Terrains							710		715		
Constructions							720		725		
Installations techniques, matériel et outillage							730		735		
Installations générales agencements aménagements divers							740		745		
Matériel de transport							750		755		
Autres immobilisations corporelles							760		765		
TOTAL							770		775		
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
TOTAL à reporter									780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter		
Déficits imputés									983		
Déficits reportables									984		
Déficits de l'exercice									860		
Total des déficits restant à reporter									870		
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380						
N° du centre de gestion agréé					388	0					
Montant de la TVA collectée					374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397						

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	5	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	CHRISTIAN GEORGES MARCEL CHIMIER					
Nom d'usage	CHIMIER	% de détention	23	Nb de parts ou actions	460			
Naissance :	Date	10/01/1967	N° Département	49110	Commune	BEAUPREAU EN MAUGES	Pays	FRANCE
Adresse : 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE								

Titre	MME	Nom de famille	SYLVIE HELENE GRIMAULT					
Nom d'usage	GRIMAULT CHIMIER	% de détention	23	Nb de parts ou actions	460			
Naissance :	Date	13/06/1970	N° Département	49000	Commune	ANGERS	Pays	FRANCE
Adresse : 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE								

Titre	M	Nom de famille	QUENTIN JEAN PAUL CHIMIER					
Nom d'usage	CHIMIER	% de détention	18	Nb de parts ou actions	360			
Naissance :	Date	04/04/1997	N° Département	49000	Commune	ANGERS	Pays	FRANCE
Adresse : 22 RUE DE LA TANNERIE 49000 ANGERS FRANCE								

Titre	M	Nom de famille	THIBAUT SERGE CHIMIER					
Nom d'usage	CHIMIER	% de détention	18	Nb de parts ou actions	360			
Naissance :	Date	24/02/2000	N° Département	49000	Commune	ANGERS	Pays	FRANCE
Adresse : 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE								

Titre	MME	Nom de famille	HELENA ANAIS CHIMIER					
Nom d'usage	CHIMIER	% de détention	18	Nb de parts ou actions	360			
Naissance :	Date	04/08/2002	N° Département	49000	Commune	ANGERS	Pays	FRANCE
Adresse : 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE								

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL 5C IMMO - SIREN : 908237365 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : SARL 5C IMMO	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 908237365	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : SARL 5C IMMO

SIREN : 908237365

Attestation produite le 25/09/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/01/2024	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	
et clos le	31/12/2024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		
A IDENTIFICATION					
57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE		SIREN : 908237365 - SARL 5C IMMO **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****			
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS			
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :			
		68.20B-Location de terrains et d'autres biens immobiliers			
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION:				col 1	col 2
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1 , déficit colonne 2)				4 014	0
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers:					
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu:				a	0
à déduire : quote part frais et charges correspondants				b	0
Revenus nets exonérés (a-b)				c	0
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d	0
Total (c + d)				0	
3 Total				4 014	0
4 Bénéfice imposable (col 1 - col 2) ou déficit déductible (col 2 - col 1)				4 014	
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				0	
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)					
Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme :				e	0
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies :				f	0
5 Plus values		taxées selon règles particulières		0	
à LT imposables à 12,8%		à LT art 39 quinquies		0	
		à court et à long terme exonérées		0	
		dont PVLT exonérées (art 151 septies A)		0	
		dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)		0	
6 Exonérations et abattements					
Entreprises nouvelles art 44 sexies		☐	ZRR art. 44 quinquies	☐	Jeune entreprise (JEI)
Zone franche urbaine 44octies ou 44 octies A		☐	Zone franche d'activités nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies		☐	Autres dispositifs	☐	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W		☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	☐	France Ruralités Revitalisation art.44 quinquies
Exonération ou abattement pratiqué :		sur PVLT imposable à 12,8%			
		sur le bénéfice professionnel			
7 dont BIC non professionnels:		A – bénéfice :	4 014	B – déficit :	0
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).					
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)				0	
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)				0	
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %				0	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel				0	
8 Régime des sociétés de personnes					
Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés				0	
9 Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				0	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
COMPTASTAR 78 RUE POMME D'OR 33000 BORDEAUX FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Désignation du prestataire		

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

Si déposé néant, cochez la case: ☐			
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS			
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). (Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).			
Identification, adresse, SIREN, qualité des associés personnes morales		Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal des associés personnes physiques	Associé gérant	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel (col. 1) ou non professionnel (col. 2)	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
CHIMIER CHRISTIAN GEORGES MARCEL 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☒	0	923
10/01/1967 BEAUPREAU EN MAUGES 49110 FR - FRANCE			
GRIMAULT CHIMIER SYLVIE HELENE 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	0	923
13/06/1970 ANGERS 49000 FR - FRANCE			
CHIMIER QUENTIN JEAN PAUL 22 RUE DE LA TANNERIE 49000 ANGERS FRANCE	☐	0	722
04/04/1997 ANGERS 49000 FR - FRANCE			
CHIMIER THIBAUT SERGE 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	0	722
24/02/2000 ANGERS 49000 FR - FRANCE			
CHIMIER HELENA ANAIS 57 RUE PIERRE SEMARD 49800 TRELAZE FRANCE	☐	0	722
04/08/2002 ANGERS 49000 FR - FRANCE			
Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année			0
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX			
Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD			
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).			0
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement			0
G DIVERS			
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS			
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés			0
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			0
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice:			0
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice			0
PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT			
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition
Totaux :		0	0
I BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		0	0
Autres locations meublées non professionnelles		0	4 014
Location gérance		0	0
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		0	0
Autres BIC non professionnels		0	0
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		4 014	0